



Campagne PSF 2022

Campagne PROLONGEE au 08 mai 2022

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input checked="" type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Liges <input type="checkbox"/> Liges et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Liges, Comités et Clubs <input checked="" type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

La campagne de demande de subvention au titre du Projet Sportif Fédéral (PSF) pour l'année 2022, ouverte depuis mars 2022, est prolongée jusqu'au dimanche 08 mai 2022 pour les clubs, afin de permettre à ceux ayant déjà débuté leur dossier de le finaliser.

Chaque club **peut saisir ses demandes** dans [LeCompteAsso](#).

Pour les structures sans compte, nous vous accompagnons dans la [création de cet espace](#) ; pour toutes les autres, il conviendra de [mettre à jour ses informations](#).

L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE

Le déroulement de la campagne est précisé dans une [note de cadrage](#), validée par l'Agence Nationale du Sport et qui est disponible dans l'espace eFFBB (projet PSF) et sera publiée sur le site de l'ANS. Nous assurerons également une diffusion de cette note de cadrage, dans une version synthétisée aux DRAJES.

Cette note de cadrage reprend toutes les informations diffusées aux structures lors des accompagnements que la fédération a organisés durant le mois de mars :

- 14 mars 2022 : réunion avec les Liges et les Comités sur l'organisation de la campagne. Le [diaporama](#) présenté à cette occasion est disponible depuis le 15 mars dans l'espace eFFBB.
- Les Webinaires Clubs des 21 au 25 mars. La Commission Fédérale Clubs a organisé une série de 5 webinaires permettant de revenir, sur chacun d'entre eux, sur un dispositif club et un outil/astuce permettant de faciliter le renseignement du dossier de demande de subvention. Les outils/astuces sont aussi à destination des comités et liges. L'ensemble de la [présentation](#) est disponible sous eFFBB et les replay sont disponibles en cliquant sur les liens ci-dessous.

19h-20h	21 mars	22 mars	23 mars	24 mars	25 mars
Dispositif	Dispositif n°1 Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS)	Dispositif n°2 Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)	Dispositif n°3 Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)	Dispositif n°4 Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, ...)	Dispositif n°5 Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »
Astuces et Outils	Créer son espace sur LeCompteAsso	La prise en compte du Projet Associatif	Déposer sa demande de subvention dans LeCompteAsso	Bien renseigner sa demande : détail des items	Le CRF et le suivi du projet du club

[Lien](#)[Replay](#)[Replay](#)[Replay](#)[Replay](#)[Replay](#)

LES DEMANDES DE SUBVENTION

Les [demandes de subvention](#) se font via [LeCompteAsso](#) avant le **08 mai 2022**.

Les clubs devront déposer leur demande sur le code subvention ci-dessous :

Libellé subvention	Code subv.	Coordonnées Référent Opérationnel
FFBasket - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	995	py.chassard@aurabasketball.com
FFBasket - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	996	loic.beauvoir@bourgognefranchecomtebasketball.org
FFBasket - Bretagne - Projet sportif fédéral	997	mathilde.hemery@basketbretagne.org
FFBasket - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	998	mdreux@centrevallaloirebasketball.org
FFBasket - Grand Est - Projet sportif fédéral	999	d.coince@lrgeb.fr
FFBasket - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1000	directeurterritorial@hautsdefrancebasketball.org
FFBasket - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1001	srollee@basketidf.com
FFBasket - Normandie - Projet sportif fédéral	1002	dviero@normandiebasketball.fr
FFBasket - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1003	sbrunerie@naqbasket.fr
FFBasket - Occitanie - Projet sportif fédéral	1004	e.rodriquez@occitaniebasketball.org
FFBasket - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1005	mehdi.rkiouak@paysdelaloirebasketball.org
FFBasket – SUD Basket - Projet sportif fédéral	1006	directrice@pacabasketball.fr
FFBasket - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1007	missionspsf@ffbb.com
FFBasket - Martinique - Projet sportif fédéral	1008	
FFBasket - Guyane - Projet sportif fédéral	1009	
FFBasket - La Réunion - Projet sportif fédéral	1010	
FFBasket - Mayotte - Projet sportif fédéral	1011	

Nous vous avons indiqué les coordonnées courriel des contacts pour vous accompagner. L'accompagnement des structures relève de la mission psf pour les ligues, comités et l'ensemble des structures des territoires Ultra-Marins prévu au PSF (La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane). Pour les clubs, les sous-commissions régionales et les structures déconcentrées de la FFBB sont votre interlocuteur premier.

Le contact de la mission PSF se fait par courriel à missionspsf@ffbb.com. En fonction de la demande, nous identifierons l'interlocuteur compétent pour vous apporter la réponse.

Nous vous rappelons que les [demandes emploi](#) ne relèvent pas des demandes de subvention au titre du PSF. Elles doivent se faire via [LeCompteAsso](#) selon un calendrier et des procédures définies par chacune des Conférences Régionales du Sport en région.

LES COMPTES RENDUS FINANCIERS

Toute structure ayant bénéficié d'une subvention en 2021 doit déposer un [Compte Rendu Financier](#) en 2022 via [LeCompteAsso](#) :

- En même temps que la demande de subvention 2022 (au plus tard le 08 mai **2022**). L'absence de dépôt de votre CRF rendra votre demande de subvention au titre de 2022 inéligible.
- Si vous ne demandez pas de subvention en 2022, vous devrez déposer votre CRF dans les 6 mois suivant la fin de votre action et au plus tard le 30 juin 2022. L'absence de dépôt de votre CRF conduira automatiquement à une demande de remboursement de la subvention perçue.

LE PROJET ASSOCIATIF OU DE STRUCTURE

Nous avons souhaité mieux prendre en compte le projet associatif ou de structure dans cette campagne 2022. Le projet formalisé devient un critère d'éligibilité pour les Comités et les Ligues.

Nous avons lors des webinaires précités proposés plusieurs ressources pour vous accompagner. Il devra être déposé dans [LeCompteAsso](#).

Ces projets seront étudiés par :

- Le service club projetclub@ffbb.Com avec l'appui de la Commission Fédérale Clubs
- Le service territoires pour les Ligues et Comités serviceterritoires@ffbb.com avec l'appui de la Commission Fédérale Territoires.

Contact : Matthieu SOUCHOIS

E-mail : missionspsf@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Clubs et Territoires	Alain CONTENSOUX DG-DTN	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2022-05-02 4-PCT-PSF2022-Prolongation-VFIN	